

Mesure et contrôle des risques dans les entreprises financières

Intervention de Jean-Charles
Rochet, Institut D'Economie
Industrielle, Toulouse

Quel rôle pour les régulateurs?

Basé sur deux études récentes:

- « The 3 pillars of Basel 2 : optimizing the mix » (avec J.P.Décamps et B.Roger) à paraître dans Journal of Financial Intermediation (n° spécial sur Basel 2)
- « When Insurers Go Bust » (avec G.Plantin) étude pour la FFSA

L'approche traditionnelle

- Elle était très paternaliste: les autorités de contrôle étaient là pour dire aux banques et aux assureurs ce qu'ils devaient faire.
- Elle a volé en éclats dans les années 80 avec la déréglementation, la complexification des marchés et l'internationalisation des activités financières.

Les premières réformes

Basel 1: « level playing field »

Capital Adequacy Directives (banques, U.E.)

FDICIA (banques U.S.) : contrecoup de la crise des Caisses D 'Epargne; gradualisme codifié dans l'intervention des superviseurs

Risk Based Capital ratio (assureurs U.S.)

Solvency 1 (assureurs, U.E.)

Les critiques

- Ratio Cooke trop simple: même poids pour tous les crédits aux entreprises: arbitrage réglementaire et « credit crunch »
- Nombreuses crises bancaires et sauvetages coûteux ou faillites spectaculaires
- Divergence entre « capital économique » et « capital réglementaire »

Les réformes en cours

- Basel 2 et ses trois piliers: un ratio de capital (très) sophistiqué, une supervision plus active et la discipline de marché
- Solvency 2 : de la Marge de Solvabilité vers un RBC?
- Organisation institutionnelle de la régulation: FSA (G.B.) ou régulateurs spécialisés?

Un retour en arrière?

- L'énorme effort dans le raffinement des poids du ratio Mc Donough est inutile (surtout s'il y a des exemptions).
- Ce n'est pas aux régulateurs de dire aux banquiers et aux assureurs comment gérer leurs risques.
- Risque de capture réglementaire (European Shadow Committee)

Les résultats de nos 2 études

- Il y a assez peu de faillites d'établissements financiers mais elles sont coûteuses et corrélées (crises).
- Il en sert à rien de contrôler les banques et les assureurs bien capitalisés.
- Par contre il est indispensable d'intervenir très tôt en cas de crise ou de détresse financière d'un établissement.
- Intervention graduelle souhaitable

Conclusions (1)

Trouver un indicateur simple et robuste du risque de détresse pour une banque ou un assureur est illusoire.

Il est donc inutile de raffiner sans fin les ratios de capital (132 pages).

La bonne interprétation des ratios de capital est de définir des seuils d'intervention.

Il faut des critères simples pour éviter la capture réglementaire et/ou la pression politique

Conclusions (2)

L'important n'est pas d'améliorer la formule du ratio minimum de capital mais de dire ce qui se passe quand il n'est pas satisfait.

Les U.S.A. vont limiter l'application du nouveau ratio aux 10 plus grandes banques.

Il est urgent de réformer le système de supervision financier européen pour limiter la discrétion et introduire le gradualisme codifié.